RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Finances

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 2 septembre 2025

LE CNOUS

Le Cnous a pour mission de répartir les moyens alloués par l'état aux Crous. Ses comptes retracent :
- pour une part minoritaire, des opérations liées à sa gestion en propre (masse salariale et dépenses de fonctionnement du Cnous),
- des dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau :
? en dépenses : rémunération des directeurs généraux de Crous, dépenses d'investissement informatique mutualisées, réalisées par le Cnous au bénéfice de l'ensemble des Crous etc. ;
? en recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la Culture, de Campus France, remises de fin d'année (RFA) consenties à la centrale d'achat?
- des opérations d'allocation :
? de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements : subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous, qui fait l'objet d'un traitement budgétaire?; subvention pour charges d'investissement fléchée pour l'investissement des Crous (contractualisation), suivie en compte de tiers (opération non budgétaire) dans les comptes du Cnous?;
? de dotations déléguées par l'État au titre de bourses et aides spécifiques aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires, également suivies en comptes de tiers (non budgétaires)?;
? de dotations déléguées par d'autres partenaires au profit des Crous ou des étudiants?: bourses de la fondation Giveka pour les étudiants en situation de handicap et les travaux de mise en accessibilité, frais de gestion des logements réservés par Campus France, etc.

En 2024, les recettes budgétaires du Cnous s'élèvent à 538,65 Meuros soit un taux d'exécution de 100,10 % (100,09 % en 2023) par rapport à la prévision d'exécution du dernier BR 2024.

La subvention pour charge de service public (SCSP) du réseau des Crous (y compris le Cnous) représente 97 % des recettes totales, avec un montant porté de 490,25 Meuros en budget initial à 522,51 Meuros en compte financier correspondant aux dotations complémentaires reçues en cours de gestion pour un montant total de 32,26 Meuros :
- La compensation au titre du repas à 1 euros du manque à gagner du dernier trimestre 2023 (reste de crédits à couvrir) pour 4,90 Meuros?;
- Les transferts de crédits du titre 5 (subvention pour charges d'investissement fléchée) vers le titre 3 (dépenses de fonctionnement) pour 5,21 Meuros. Ces transferts portent sur des opérations de contractualisations initialement financées en T5 (investissement premiers équipements) notamment ou le financement par fonds de concours impliquent un changement d'imputation ?;
- Les crédits au titre des travaux d'accessibilité pour 3,15 Meuros ?;
- La dotation complémentaire de l'état au titre de la fin de gestion 2024 pour 19 Meuros, consacrée au soutien exceptionnel à la restauration.

Finances

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 2 septembre 2025



Au niveau des dépenses, les autorisations d'engagement exécutées s'établissent à 526,40 Meuros en 2024, soit un taux d'exécution de 99,64 % (99,87 % en 2023). Les crédits de paiement représentent 520,75 Meuros, soit un taux d'exécution de 99,38 % (99,82 % en 2023).

Agrégat Compte

Finances

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 2 septembre 2025

financier 2023 Budget initial 2024Prévision BR4Compte financier 2024 Solde budgétaire -1 568 815 euros - 2 190 340 euros14 102 054 euros17 901 266 euros Résultat patrimonial -921 270 euros1 172 601 euros-3 692 202 euros-1 397 956 euros Capacité d'autofinancement-844 795 euros1 266 660 euros-3 598 143 euros-970 432 euros Niveau du fonds de roulement 30 526 102 euros24 696 493 euros22 770 959 euros26 594 184 euros Niveau de laTrésorerie 134 989 754 euros83 626 724 euros119 699 210 euros159 578 313 euros



Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 2 septembre 2025

LE RÉSEAU DES CROUS

Les Crous étant des établissements publics autonomes, chacun d'entre eux tient ses comptes de manière séparée. L'agrégation de leurs comptes en fin d'année permet toutefois de disposer d'une vision d'ensemble de la situation financière du réseau.

En 2024, les charges du réseau représentent 1,49 Mdeuros et ses produits 1,49 Mdeuros (dont 822 Meuros de ressources propres), ce qui conduit à un résultat déficitaire de près de 3 Meuros.

En ce qui concerne les résultats des Crous, les principaux agrégats s'établissent comme suit :

Réseau des Crous (Hors Cnous)202220232024évolution 2022-2023 Solde budgétaire 3 619 122 euros-63 892 708 euros-22 709 422 euros41 183 286 euros Résultat comptable 7 323 735 euros22 919 980 euros-2 957 456 euros-25 877 436 euros Capacité d'autofinancement 39 492 124 euros60 704 181 euros39 071 128 euros-21 633 053 euros Variation du fonds de roulement -22 905 460 euros1 460 260 euros-7 762 287 euros-9 222 547 euros Fonds de roulement comptable289 688 829 euros291 149 089 euros283 386 801 euros-7 762 288 euros Fonds de roulement disponible91 377 127 euros121 375 995 euros92 221 680 euros-29 154 315 euros Variation de la trésorerie64 862 349 euros-30 010 429 euros-4 902 374 euros25 108 055 euros Trésorerie575 235 256 euros545 224 827 euros540 322 453 euros-4 902 374 euros Trésorerie disponible73 829 397 euros76 899 773 euros56 323 728 euros-20 576 045 euros

LE RÉSULTAT COMPTABLE

Le résultat comptable 2024 s'établit à une perte de 2,96 Meuros en 2024, contre un bénéfice de 22,92 Meuros en 2023.

Les charges et les produits enregistrent respectivement en 2024 une hausse de 2,9 % (+ 42,46 Meuros) et de 1,1 % (+ 16,58 Meuros) par rapport à 2023 ; en conséquence le résultat comptable des Crous diminue de 25,88 Meuros en 2024 et devient négatif.

10 Crous présentent un résultat comptable déficitaire en 2024 pour un total de -17,68 Meuros (7 Crous en 2023 pour -7,80 Meuros).

7 Crous présentent une insuffisance d'autofinancement pour un total de 7,67 Meuros (4 Crous en 2023 pour 4,06 Meuros).

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Finances

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 2 septembre 2025

La capacité d'autofinancement correspond au surplus dégagé par les opérations de gestion de l'établissement. Elle représente donc l'excédent des ressources internes dégagées par les Crous et peut s'analyser comme une ressource durable.

La capacité d'autofinancement s'établit à 39,07 Meuros en 2024, soit une baisse de 35,6 % (- 21,63 Meuros) par rapport à 2023 (60,70 Meuros).

L'évolution de la CAF suit celle du résultat comptable et des opérations pour ordre en charges et en produits. En 2024, la CAF a couvert 19,2 % des investissements réalisés (19,4 % en 2023 et 13,7 % en 2022).

7 Crous présentent une insuffisance d'autofinancement pour un total de 7,67 Meuros (4 Crous en 2023 pour 4,06 Meuros).

LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement net global s'établit à 283,29 Meuros en 2024, soit une diminution de 7,76 Meuros par rapport à 2023 (291,15 Meuros).

La différence entre les ressources et les emplois conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de 7,76 Meuros en 2024 ; l'exercice 2023 s'était conclu par un apport au fonds de roulement de 1,46 Meuros.

Le fonds de roulement non disponible s'élève à 191,17 Meuros en 2024, soit une hausse de 12,6 % (+ 21,39 Meuros) par rapport à 2023 (169,77 Meuros). Il représente 67,5 % du fonds de roulement 2024 de l'ensemble des Crous (58,3 % en 2023).

Le fonds de roulement disponible s'établit à 92,22 Meuros en 2024, soit une baisse de 24 % (- 29,15 Meuros) par rapport à 2023 (121,38 Meuros). Le fonds de roulement disponible représente 32,5 % du fonds de roulement 2024 de l'ensemble des Crous (41,7 % en 2023 ; 31,5 % en 2022), soit une moyenne de 32,1 jours de fonctionnement contre 40,2 en 2023 (34,4 jours en 2022).

3 Crous ont un fonds de roulement disponible négatif en 2024 pour un total de ? 12,53 Meuros (2 Crous en 2023 pour ? 2,27 Meuros).

LA TRÉSORERIE

La trésorerie des Crous s'établit à 540,32 Meuros en 2024, soit un prélèvement de 4,90 Meuros par rapport à 2023 (545,23 Meuros). Ce montant de 4,90 Meuros résulte de la contraction entre le prélèvement sur la trésorerie

Finances

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 2 septembre 2025

fléchée de 20,27 Meuros d'une part et le prélèvement sur la trésorerie non fléchée de 15,37 Meuros d'autre part.

La trésorerie représente 36,1 % du total des recettes annuelles des Crous (540,32 Meuros / 1 496,87 Meuros) et 151 jours de dépenses de fonctionnement et de personnel des Crous (540,32 Meuros * 365 / 1 306,06 Meuros), ce qui correspond à un niveau élevé. Cependant une partie de cette trésorerie n'est pas libre d'utilisation.

La trésorerie non disponible des Crous s'élève à 483,99 Meuros en 2024, soit une hausse de 3,3 % (+ 15,67 Meuros) par rapport à 2023 (486,33 Meuros). Elle représente 89,6 % de la trésorerie totale (85,9 % en 2023). Une partie significative de la trésorerie des Crous n'est pas libre d'utilisation car elle résulte d'opérations pour compte de tiers La part de la CVEC dans la trésorerie, qui sera notamment à reverser aux établissements, s'élève à 173,67 Meuros à fin 2024, soit 32,1 % de la trésorerie totale des Crous (30,7 % en 2023 ; 26,5 % en 2022) et constitue la principale composante des opérations pour compte de tiers.

La trésorerie disponible s'élève à 56,32 Meuros en 2024, soit une baisse de 26,8 % (- 20,58 Meuros) par rapport à 2023 (76,89 Meuros). La trésorerie disponible représente 10,4 % de la trésorerie 2024 de l'ensemble des Crous (14,1 % en 2023), soit une moyenne de 17,3 jours de fonctionnement contre 31,4 en 2023 et en 2022.

5 Crous présentent une trésorerie disponible négative en 2024 pour un total de ? 25,43 Meuros (4 Crous en 2023 pour ? 10,17 Meuros).